

Arrêté n° 440/2019

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, d'interdire l'accès au Terrain synthétique Maurice TEISSIER », afin de permettre l'installation et le remplissage d'une piscine, dans le cadre de la manifestation « les 20 ans du service des sports », organisée par la municipalité le samedi 25 Mai 2019.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'installation et le remplissage d'une piscine, dans le cadre de la manifestation « les 20 ans du service des sports », le samedi 25 Mai 2019, l'accès au terrain synthétique Maurice TEISSIER sera interdit du Jeudi 23/05/2019 8 h 00 au samedi 25/05/2019 9 h 00.

Article 2 Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

Pour le Maire empêché,

Le Premier Adjoint
Guy LAURET

